

**ANTUGNAC**

*Le Conseil Municipal vous présente son  
Bulletin Municipal trimestriel*

*Automne 2016*

Vous trouverez ci-après la liste des événements qui se sont produits au sein de notre village au cours des 3 derniers mois de l'année 2016.



## POINTS DIVERS

- \* Suite à une importante chute de crépis sur le mur du foyer municipal, l'entreprise Baeza est venue procéder à sa remise en état.
- \* Début octobre, le plan «protocole de sûreté» (obligatoire) a eu lieu à l'école et à la crèche avec la mise en scène de l'intrusion d'une personne armée.
- \* Des travaux sont en cours rue de la Garenne. Il a été fait l'écoulement des eaux pluviales. Il reste à faire 2 places de parking supplémentaires.
- \* La municipalité souhaite mettre en place des plateaux repas à partir du 2 janvier 2017. Ceux-ci seront disponibles les midi uniquement du lundi au vendredi. Concernant les tarifs, si les repas sont récupérés sur place ils sont à 7€ et s'ils sont livrés à 8,50€. Les commandes sont à passer au 04 68 74 36 25 chaque lundi pour la semaine suivante. Plus de renseignements disponibles en mairie.
- \* Le dossier de permis de construire pour la future crèche a été validé auprès des services compétents. L'étude de sol a également été réalisée. Les appels d'offres auprès des entrepreneurs sont en cours de finalisation. Reste à régulariser l'acquisition de la parcelle pour la construction de la crèche à Antugnac pour l'euro symbolique.
- \* Le 11 novembre a eu lieu le dépôt de gerbe au monument aux morts suivi d'un apéritif partagé avec les participants. Nous remercions vivement les personnes présentes malgré une météo peu clémente.



## A SAVOIR

\* Le système de réservation de Transport à la Demande évolue. Désormais, les réservations seront assurées par le Conseil Départemental (central RTCA) à joindre au numéro suivant :

**04 68 72 83 49**

Il vous faudra compléter un formulaire disponible sur demande en mairie ou vous rendre sur l'adresse : [www.aude.fr/inscription-tad](http://www.aude.fr/inscription-tad).

\* Les jeunes, à partir de 16 ans et 3 mois, doivent venir se faire recenser en mairie (nécessaire pour passer des diplômes et permis de conduire).

\* Pour les jeunes qui atteignent l'âge de 18 ans entre le 1er mars et le 22 avril 2017, afin qu'ils puissent voter, il faut s'inscrire avant le 1er jour du deuxième mois qui précède les élections.

\* Nous souhaitons bonne continuation à Arlette et Jean-Claude Béziau qui cessent leur activité. Rappelons-le, ils ont tenu le Domaine de Mournac durant quelques années en tant que gîte et chambres d'hôtes.

\* Mme Caroline BERTINETTI déménage son salon de coiffure « Harmonie Coiffure » au sein de notre village. Vous pourrez désormais vous rendre directement à son domicile, route de la serpent.

\* Bienvenue aux nouveaux habitants et belle vie dans notre beau village !

\* **A compter du 15 janvier 2017, un mineur non accompagné de ses parents** (ou d'une personne détentrice de l'autorisation parentale), **ne pourra plus quitter la France sans autorisation**. L'autorisation de sortie du territoire prend la forme d'un formulaire à télécharger sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr) à remplir et signer.

L'enfant qui voyagera à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents devra présenter les 3 documents suivants :

- Sa pièce d'identité : carte d'identité ou passeport,
- Le formulaire signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale,
- La photocopie du titre d'identité du parent signataire du formulaire.

\* Le 25 octobre dernier, onze communes, en binôme avec les entreprises, ont concouru dans les catégories « voirie », « eau et assainissement » et « éclairage public » pour la réalisation de travaux les plus conformes aux critères de développement durable. Nous avons eu l'honneur de recevoir un trophée pour ces travaux communaux durables de l'Aude conjointement avec l'entreprise David pour la réalisation de la Station d'Épuration.



\* Durant ce mois de décembre, nous avons eu le plaisir de voir les enfants, des écoles du RPI et de la crèche faire leurs spectacles de Noël. Ils ont eu la joie de voir le « papa Noël » !

\* Le mardi 13 décembre dernier, nous avons eu le plaisir de faire un pot de fin d'année avec le personnel municipal au cours duquel un petit présent leur a été remis.

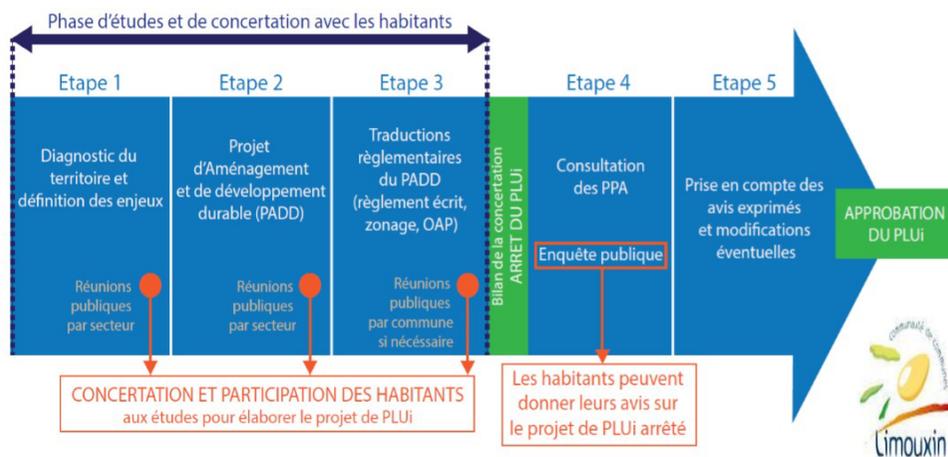
\* Les coffrets de Noël sont distribués, cette année, aux personnes âgées de 70 ans et plus, toujours dans un souci budgétaire. Nous espérons qu'ils donneront entière satisfaction.

\* Une demande de subvention a été envoyée fin octobre pour la suite de la mise aux normes de l'éclairage public (via le Syaden). Nous espérons une suite favorable au dossier.

\* Dans un futur proche, les dossiers d'urbanisme passeront par la Communauté de Communes du Limouxin sous l'intitulé PLUiH (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat). Actuellement, nous sommes en phase d'inscription de thèmes. Quatre ateliers ont eu lieu entre élus et professionnels. Une prochaine réunion d'échanges aura lieu au mois de janvier 2017 à Couiza.

Ci-dessous vous pouvez retrouver les différentes étapes de l'élaboration du PLUiH :

#### Elaboration du PLUi : les principes de la concertation avec les habitants



# NOUVEAU

## PLATEAU REPAS

La municipalité vous propose des plateaux repas pour le midi seulement.

Nombre de personnes concernées : .....

Intéressé pour les jours suivants :

lundi	jeudi
mardi	vendredi
mercredi	semaine complète

Repas récupéré sur place 7€      Repas livré à domicile 8,50€

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

N° de téléphone : .....

**LES COMMANDES DEVRONT ETRE PASSÉES TOUS LES LUNDIS MATIN POUR LA SEMAINE SUIVANTE.**

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter par téléphone ou par mail :

Mairie d'Antugnac au 04 68 74 04 09 - [mairiedantugnac@wanadoo.fr](mailto:mairiedantugnac@wanadoo.fr)



## ***Conseil Municipal du 7 décembre 2016***

Après lecture de l'ordre du jour par Mme le Maire :

### L'ordre du jour du Conseil Municipal :

- Délibération pour Décision Modificative n°2 du budget annexe Eau et Assainissement
- Délibération pour report d'inscription à l'état d'assiette et ventes de coupes de bois
- Point d'avancement du PLU/PLUIH
- Vœux de la Municipalité
- RPI
- Affaires communales / questions diverses

### **\* Délibérations :**

*Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité*

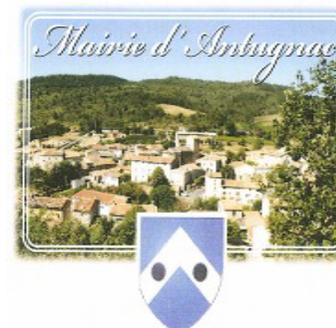
Avancement PLU : le projet est en attente de la mise à jour par l'architecte des dernières modifications qui ont été décidées.

Avancement PLUI : Le PADD est en cours d'élaboration et doit être terminé pour le 31 mars 2017.

RPI : La commune de la Serpent voudrait rejoindre le RPI Antugnac – Luc sur Aude – Montazels. Il faudra que le RPI se réunisse afin de voir dans quelles conditions cela pourra se faire.

### **\*Affaires communales / questions diverses :**

*Néant*



6, rue de la Mairie - 11190 ANTUGNAC  
Tél. 04 68 74 04 09 - Fax 04 68 74 04 09  
e-mail : mairiedantugnac@wanadoo.fr

# SYNTHÈSE

# DES CONSEILS

# MUNICIPAUX

## *Conseil Municipal du 12 octobre 2016*

Après lecture de l'ordre du jour par Mme le Maire :

### L'ordre du jour du Conseil Municipal :

- Délibération pour intégration de l'école et de la cantine dans le dossier Ad'ap
- Délibération pour approbation du PADD dans le cadre du PLU
- Délibération pour cession de la parcelle A 2025 à la Communauté de Communes du Pays de Couiza
- Délibération sur la composition du futur conseil communautaire
- Délibération pour demande de subvention au SYADEN
- Travaux d'accessibilité de la Mairie
- Affaires communales / questions diverses

### **\* Délibérations :**

*Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité*

### **\* Affaires communales / questions diverses :**

Travaux d'accessibilité : Les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux vont débiter par la Mairie. Mme le Maire expose qu'un technicien de l'Agence Technique Départementale est venu et a proposé de construire une rampe d'accès qui partirait de l'aire de stationnement jusqu'à la porte de la Mairie. Les Conseillers Municipaux pensent qu'une rampe d'accès va empiéter de plus d'un mètre sur la chaussée. A cet endroit la chaussée est très étroite et cela empêchera le passage des camions et empêchera également l'intervention du tractopelle communal en cas de fuite d'eau ou de réfection de la voirie. D'autres solutions ont été évoquées (rampe d'accès amovible, déplacement de la porte d'entrée pour permettre la construction d'une rampe d'accès sans empiéter sur la chaussée, création d'une entrée côté parking...). Le chiffrage du coût de ces différentes solutions alternatives va être réalisé avant le choix définitif.

## *Conseil Municipal du 4 novembre 2016*

Après lecture de l'ordre du jour par Mme le Maire :

### L'ordre du jour du Conseil Municipal :

- Délibération pour demande de subvention au SYADEN.
- Délibération pour convention entre la crèche "Les Loupiots" et la Mairie d'Antugnac pour confection de repas à la cantine pendant les vacances scolaires.
- Délibération pour révision du prix des repas de la cantine
- Affaires communales / questions diverses

### **\* Délibérations :**

*Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité*

### **\* Affaires communales / questions diverses :**

- Une réunion a eu lieu dernièrement à Espéraza dont l'objet était la mutualisation des ressources en eau potable. Les communes de Campagne-sur-Aude, Espéraza, Montazels et Antugnac étaient représentées. Le but est d'anticiper la baisse de la ressource d'eau potable, notamment la baisse inquiétante du niveau de l'Aude.

- M. KONIECZNY signale qu'un administré lui a fait part d'un problème de sécurité. En effet le crépis d'une des façades du foyer municipal se délite complètement. Régulièrement, de gros morceaux de crépis tombent dans le jardin en contre-bas, et quelque fois sur le propriétaire. M. KONIECZNY propose de faire tomber tout le crépis avant qu'il y ait un accident plus grave.























